

# PROJET DE SANTE

## Maison de santé pluri professionnelle (MSP) multi-sites de Saint Valéry en Caux

Version n°1

Etablie en date du : 26/04/2017

Statut juridique	Association loi 1901
N°FINESS si disponible (attribués par l'ARS)	EJ : ET :
N° SIRET si disponible	SISA : A venir
Coordonnées de la personne contact	Nom : TISCA Prénom : Jean Adresse postale : 7 COUR DE LA PLAGE ; 76460 ST VALERY EN CAUX Téléphone : 02 35 97 04 88 Fax 02 35 97 72 98 Courriel : j.tisca@medsyn.fr
Date d'ouverture (MM/AAAA) (si projet immobilier en cours)	Fin 2018
Représentant de la structure	Dr Jean TISCA

Projet de demander l'adhésion aux nouveaux modes de rémunération (règlement arbitral du 23/02/2015) ?  oui

# SOMMAIRE

<b>1. Préambule</b>	<b>1</b>
<b>2. Diagnostic préalable</b>	<b>1</b>
<b>2.1. Territoire d'intervention</b>	<b>1</b>
<b>2.2. Analyse de l'offre de soins existante sur le territoire</b>	<b>2</b>
Les professionnels de santé libéraux	2
L'accès à l'offre de soins de second recours :	5
Etablissements médicaux sociaux	6
Autres acteurs de sante	6
<b>2.3. Analyse des besoins de soins sur le territoire</b>	<b>7</b>
Profil Démographique	7
Profil Social	7
Profil Pathologique	8
<b>3. Projet professionnel</b>	<b>9</b>
<b>3.1. Structuration juridique / gouvernance</b>	<b>9</b>
<b>3.2. Implantation géographique</b>	<b>9</b>
<b>3.3. Liste des professionnels</b>	<b>10</b>
<b>4. Accès aux soins</b>	<b>11</b>
<b>4.1. Accessibilité</b>	<b>11</b>
Accessibilité physique	11
Accessibilité financière	11
Accessibilité sociale	11
<b>4.2. Actions de prévention et missions de santé publique</b>	<b>11</b>
<b>4.3. Horaires d'ouverture et organisation des soins</b>	<b>12</b>
Horaires d'ouverture et accueil / prise de RV et orientation	12
Accès à des spécialités ou techniques particulières (télémédecine)	13
Continuité des soins en l'absence du médecin traitant	13

Permanence des soins ambulatoires (PDSA)	13
<b>5. Travail en équipe pluri-professionnelle</b>	<b>14</b>
5.1. Organisation de la coordination	14
5.2. Concertation pluri professionnelle sur les cas complexes	14
5.3. Elaboration de protocoles pluri-professionnels	14
5.4. Coopérations interprofessionnelles (art. 51 de la loi HPST)	15
5.5. Coordination avec les professionnels et structures extérieurs	15
5.6. Formation – recherche – qualité	16
Accueil de futurs professionnels	16
Formation continue des professionnels de la MSP	16
Recherche	17
Démarche qualité	17
<b>6. Dispositif / système d'information</b>	<b>18</b>
6.1. Dispositif d'information mis en place au sein de la MSP	18
6.2. Accès du patient à ses données médicales	18
6.3. Modalités de partage des informations de santé	18
Entre les professionnels de la MSP	18
Avec les autres acteurs du territoire	19

## **ANNEXES**

Annexe 1	Communes du territoire
Annexe 2 :	Liste des professionnels
Annexe 3 :	Réalisations de la MSP les années antérieures et programme pour l'année 2017

## 1. PREAMBULE

Le territoire de Saint-Valéry-en-Caux et de Veules-les-Roses rencontre des difficultés en terme de démographie médicale et paramédicale : la baisse brutale du nombre de médecins généralistes et la charge d'activité importante de certaines professions paramédicales rendent essentielles l'arrivée de nouveaux professionnels de santé sur le territoire et le renforcement de la coordination des soins.

Conscients de ces difficultés les professionnels de santé libéraux de Saint Valery en caux et de Veules les roses ont structuré leur réflexion dès juillet 2014 par l'élaboration d'un projet de santé territorial et par la création d'une association réunissant professionnels médicaux et paramédicaux. Au cours de rencontres régulières pendant 2 ans ils ont ainsi pu travailler sur leur organisation, leurs conditions de travail et la nécessité d'accueillir de nouveaux professionnels.

L'Agence régionale de santé de Normandie a suivi et accompagné les professionnels de santé tout au long de cette démarche. Parallèlement la création d'une Maison de santé pluridisciplinaire à Saint Valery en caux et la structuration en SISA sont une partie de l'aboutissement naturel et muri de ce processus en cours depuis maintenant trois ans.

Les objectifs sont

- Faire évoluer la prise en charge médicale et paramédicale du territoire par une approche moderne et plurimodale.
- Renforcer l'attractivité du territoire par une organisation réfléchie de l'offre de soin.

## 2. DIAGNOSTIC PREALABLE

### 2.1. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le territoire d'exercice des professionnels de santé de l'association est centré sur celui de l'ex canton de Saint-Valéry-en-Caux. Il est composé de 14 communes (Voir annexe 1) et correspond à une population de 8 654 habitants au recensement de 2012.

Toutefois, les professionnels de santé interviennent pour des patients résidant hors du canton, à l'est, sur le canton de Fontaine-le-Dun (Sotteville-sur-Mer, La Chapelle-sur-Dun) et à l'ouest, sur le canton de Cany-Barville (Veulettes-sur-Mer, Vitteflour, Paluel).

La fermeture du cabinet médical de Fontaine le Dun en 2016 a renforcé la fragilité du territoire. De plus, le territoire de Cany Barville au sud est classé comme déficitaire.



Saint Valéry en Caux est intégré aux territoires suivants :

- Canton : **Saint Valéry en Caux**
- EPCI : **CC de la Côte d'Albatre**
- Pays : **Caux Maritime**
- Territoire de premier recours : **St-Valéry**
- Territoire de proximité : **Dieppe**
- Territoire de Santé : **Dieppe**
- UTAS : **Pays des Hautes Falaises et du Caux-Maritime**
- GHT : **Dieppe**

Elle est située à 34 km (37 mn) de Dieppe ; 80 km du Havre (69 mn) et 65 km (58 mn) de Rouen.

## 2.2. ANALYSE DE L'OFFRE DE SOINS EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE

### LES PROFESSIONNELS DE SANTE LIBERAUX

	Effectif sur le canton	Densité/ 10 000 hab		
		Canton	Région	France
<b>Médecin généralistes</b>	8	9,2	8.7	9.7
<b>Infirmiers (y compris CSI)</b>	13	14.7	8.7	10.6
<b>Dentistes</b>	3	3.4	3.3	5.9
<b>Kinésithérapeutes</b>	3	3,4	5.4	8.3
<b>Podologues</b>	2	-	-	-
<b>Orthophoniste</b>	1	-	-	-
<b>Sage-femme</b>	1			
<b>Laboratoire</b>	1 (3 Biologistes médicaux)	-	-	-
<b>Pharmacies</b>	3			

La densité de professionnel du territoire peut sembler importante pour les médecins et les infirmiers mais la patientèle déborde largement les frontières du canton.

Les professionnels de santé sur le canton se concentrent sur 2 communes :

- à Saint-Valéry-en-Caux avec
  - 7 médecins généralistes
  - 13 infirmières (y compris CSI croix rouge)
  - 2 dentistes
  - 3 kinésithérapeutes
  - 3 biologistes médicaux
  - 2 pharmaciennes
  - 2 podologues
  - 1 orthophoniste
  - 1 sage-femme
- à Veules-les-Roses avec :
  - 1 Médecin généraliste
  - 2 infirmières
  - 1 dentiste
  - 1 pharmacienne

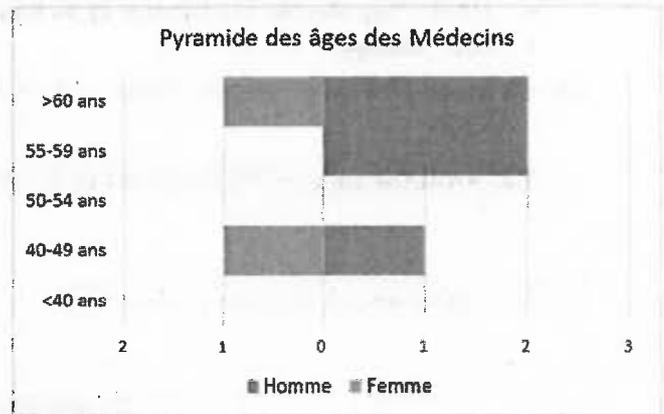
A noter, la présence d'une psychopraticienne, d'un ostéopathe et d'une psychologue sur la commune.

### Les Médecins Généralistes

Huit médecins généralistes, exercent sur le territoire depuis l'installation de deux nouveaux associés en janvier 2017). Ces derniers ont été attirés par la dynamique pluri-professionnelle de l'association et les perspectives de construction d'une MSP.

La pyramide des âges ci-contre reflète un besoin prégnant d'attirer de jeunes professionnels.

Si la densité de Médecins Généralistes peut sembler importante sur le territoire, il convient de tenir compte des territoires environnants : plus de médecin à Fontaine le Dun, le territoire de Cany-Barville déficitaire sans dynamique de projet de santé. Renforcer le pôle de Saint Valery avec sa proximité de l'hôpital local permettra de relancer une dynamique qui débordera largement le seul canton de Saint Valery



Cinq médecins sont installés dans un cabinet de groupe, les trois autres exercent dans des cabinets individuels dont un à Veule les Roses.

L'activité moyenne des médecins généralistes sur le canton en 2014 était de 5 918 actes par praticien. Elle est supérieure de 12% à l'activité moyenne d'un praticien sur la région Haute-Normandie (5 259 actes). De plus, 5 médecins interviennent au sein de l'EHPAD et de l'Hôpital. Deux sont d'ailleurs médecins coordinateurs de l'EHPAD et du service de SSR de l'Hôpital.

### Les Infirmiers

Les infirmiers sont au nombre de 13 sur le canton avec une pyramide des âges bien équilibrée. La densité des infirmiers est évaluée à 14.7 pour 10 000 habitants sur le canton, comparativement la densité pour la Région est de 8.7 pour 10 000 habitants.

Le territoire d'intervention des infirmiers libéraux s'étend sur l'ensemble du canton et même au-delà comme les médecins.

Les infirmiers sont répartis sur 6 cabinets dont 4 cabinets individuels sur le canton et un centre de soins infirmiers géré par la Croix Rouge salarient 6 infirmiers qui exercent également sur le territoire. L'effectif d'infirmiers est donc particulièrement important sur le territoire, même si le travail se répartit correctement entre les différents cabinets et le Centre de soins infirmiers.

Les infirmiers ont eu en 2014 une activité moyenne de 19 042 (coefficient AIS + AMI) supérieure de 8% à la région (17 607). L'activité du centre de soins infirmiers n'est pas comptabilisée dans ces données, le CSI réalise une activité de 56 000 actes environ sur une année.

La proportion d'actes de soins est forte vis-à-vis des actes techniques.

### **Les Kinésithérapeutes**

Les kinésithérapeutes sont au nombre de 3 sur le canton. (3,2 pour 10 000 habitants contre 5,4 sur la région). Deux exercent au sein d'un même cabinet, le troisième exerce seul. L'une des kinésithérapeutes est spécialisée en uro-gynécologie et pédiatrie.

L'activité des kinésithérapeutes n'est pas disponible par praticien mais on dispose d'une fourchette d'activité située entre 38 844 et 44 198 coefficients, activité comparable à la région (39 650). Toutefois, il apparaît que le cabinet de Cany-Barville accueille en forte proportion des demandes de prises en charge de patients de Saint-Valéry-en-Caux, ce déplacement de patients peut s'expliquer par la charge de travail importante des kinésithérapeutes de Saint-Valéry-en-Caux. Des kinésithérapeutes de Cany-Barville seraient intéressés pour rejoindre la future maison médicale et intégrer le projet de santé.

### **Les Dentistes**

Trois dentistes exercent actuellement sur le canton : 2 à Saint-Valéry-en-Caux dont un salarié, 1 à Veules-les-Roses.

La densité est de 3,3 pour 10 000 habitants sur le canton (identique à la Région).

Un des praticiens de Saint Valery devrait prendre sous peu sa retraite.

### **Les pharmacies**

Il existe deux pharmacies à Saint-Valéry-en-Caux et une à Veules-les-Roses. Elles développent dans leurs officines des consultations de pharmaciens (entretiens AVK).

### **Le laboratoire de biologie médicale**

Le laboratoire de biologie médicale LAB CAILLY & CAUX est implanté sur St Valery-en-Caux, c'est un laboratoire multi-sites. 3 biologistes médicaux exercent sur le site de Saint Valery-en-Caux. Le laboratoire est accrédité pour 90 % de son activité analytique. Le laboratoire réalise 90 % de ses examens sur place. Une réorganisation est en cours pour participer à la mise en place d'un plateau technique sur le territoire de santé. Le site de Saint Valery-en-Caux serait équipé d'une activité analytique de premiers recours pour répondre aux demandes des médecins de ville et aux demandes de l'Hôpital Local de Saint Valery-en-Caux avec des délais compatibles avec la prise en charge des patients et la prise de décision médicale. Par ailleurs, le site de Saint Valery-en-Caux se spécialise en parasitologie et répond aux demandes de transferts d'examens d'autres laboratoires de la région.

Le laboratoire pourrait s'inscrire dans le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire en transférant le site de Saint Valery-en-Caux sur la même zone communale mais avec un bâtiment spécifique. Une discussion est en cours avec la commune de Saint Valery-en-Caux.

### **Les podologues**

Deux podologues sont installés à Saint-Valéry-en-Caux. L'une a une collaboratrice. Le second s'est installé récemment.

## **L'orthophoniste**

L'orthophoniste est seule sur le territoire, elle a une charge d'activité très importante (9 mois de délai d'attente pour une prise en charge). L'arrivée d'un second orthophoniste est nécessaire sur le territoire. L'ouverture d'une école d'orthophoniste à Rouen pourrait faciliter une arrivée sur le territoire.

## **La Sage-femme**

Elle pratique le suivi de grossesse, le suivi de grossesse pathologique à domicile, la préparation à la naissance au cabinet et à la piscine, la gynécologie de prévention, la contraception (pose et retrait de dispositif intra utérin, implant contraceptif), le suivi des suites de couches à domicile, suivi de l'allaitement, la rééducation du périnée. Les sages-femmes ont des nouvelles compétences en matière d'IVG médicamenteuse, elle envisage de travailler avec les médecins sur cette pratique.

Elle envisage de rejoindre les nouveaux bâtiments.

## **Les médecins spécialistes**

Quatre médecins spécialistes interviennent régulièrement sur la commune de Saint Valéry en Caux, une pédiatre et une gynécologue obstétricienne font des consultations avancées au sein de la PMI locale, plusieurs fois par mois, un endocrinologue et une rhumatologue au sein de l'hôpital local.

Deux spécialités médicales étaient présentes historiquement sur la commune mais n'ont pas trouvé de successeurs à leur départ, la radiologie et l'ophtalmologie.

## **La psychopraticienne**

Elle travaille sur un secteur large. Spécialisée dans l'approche du deuil, elle intervient également pour des problématiques de stress et gestion des émotions, de communication, difficultés de couple, estime de soi, conflits au travail.

## **L'ostéopathe**

Un ostéopathe exerce à mi-temps sur St Valéry et la clinique d'Yvetot.

---

## **L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS DE SECOND RECOURS :**

Saint Valéry est sur la zone du SMUR et du service des urgences de Dieppe (34 km (38 min)) Elle est située sur le territoire du GHT de Dieppe.

## **Le Centre Hospitalier du Grand Large à Saint-Valéry-en-Caux**

L'hôpital de proximité dispose de :

- 19 lits de SSR,
- 87 lits d'EHPAD,
- 48 lits pour adultes handicapés en foyer de vie,
- 32 lits pour adultes handicapés en foyer d'accueil médicalisé,
- 6 places d'accueil de jour Alzheimer.

L'hôpital local accueille également des consultations médicales spécialisées de médecine interne à orientation diabétologie, gériatrie (consultations mémoire), rhumatologie. Des vacations supplémentaires sont mise en place pour la médecine interne et la rhumatologie.

Un projet d'extension des lits de SSR polyvalent de 19 à 30 lits est envisagé.

Il n'y a pas de médecins salariés au sein de cet hôpital, ce sont les médecins généralistes libéraux qui y interviennent. Le directeur souhaite que ce fonctionnement perdure à l'avenir.

L'hôpital de référence est le Centre Hospitalier de Dieppe.

#### **SSR « Clinique du Caux Littoral »**

L'établissement privé, situé à Néville, dispose de 51 lits de SSR polyvalent et de 15 lits de SSR nutrition. Il fonctionne avec des médecins salariés

---

### ETABLISSEMENTS MEDICAUX SOCIAUX

#### **La Croix Rouge Française - Centre de Soins Infirmiers et Service de Soins Infirmiers A Domicile**

Les deux services sont gérés par la Croix Rouge et sont partie prenante du projet de pôle de santé :

- Le service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) dispose de 60 places. Le taux d'occupation est important et le nombre de places de SSIAD pourrait être augmenté selon les professionnels de santé. 16 aides-soignantes sont salariées de la structure.
- Le centre de soins infirmiers (CSI) fait intervenir 6 infirmiers sur le territoire.

#### **Résidence pour personnes âgées « Les Camélias » (EHPAD)**

L'établissement dispose de 44 chambres et est géré par le CCAS de Saint-Valéry-en-Caux.

---

### AUTRES ACTEURS DE SANTE

#### **Le Centre Médico-Social**

Le centre médico-social, situé à Saint-Valéry-en-Caux, regroupe des consultations de PMI : gynécologues, sages-femmes, pédiatres...

#### **Le CLIC du Caux Maritime**

Le CLIC du Caux Maritime se situe à Saint-Valéry-en-Caux. Il devrait intégrer les locaux de la future MSP.

#### **La MAIA du territoire de Dieppe**

Saint Valéry est sur le territoire de la MAIA portée par la Plateforme d'appui et de coordination du CH de Dieppe .

#### **Le CMP à Saint Valery en Caux**

Les consultations adultes ont lieu deux jours par semaine à Saint-Valéry-en-Caux.

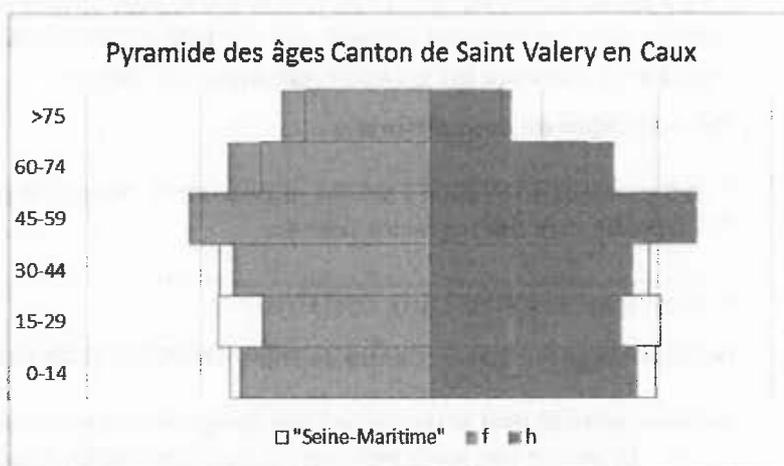
Un Accueil Adolescents est assuré par une infirmière et une psychologue.

## 2.3. ANALYSE DES BESOINS DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

### PROFIL DEMOGRAPHIQUE

La population du canton (8 654 habitants) est plus âgée en moyenne que celle du département. Avec un déficit essentiellement dans la tranche d'âge 15-29 ans.

Le canton a marqué entre 2007 et 2012 une baisse de 3% de la population (+ 0.6% pour la Seine Maritime). Sur la période les 60-74 ans ont augmentés de 12% et les plus de 75 ans de 5%.



Cet élément a des conséquences en termes de besoins de soins. Les personnes de plus de 75 ans représentent 10% de la population, contre 8.7% sur le département et 8,4% sur la Région.

Le territoire va accueillir pour 5 à 10 ans 2 000 à 3 000 nouveaux emplois avec le projet de carénage de la centrale nucléaire de Paluel. Cette augmentation de la population va entraîner un accroissement de la demande de soins.

### PROFIL SOCIAL

L'évolution des catégories socio-professionnelles issue de l'INSEE (ci-contre) montre sur 5 ans une baisse importante de la proportion d'ouvriers et à un moindre degré des agriculteurs avec une augmentation des cadres et professions intermédiaires qui se rapprochent de la répartition départementale.

Répartition des CSP	2012	2007		2012- SM
Agriculteurs	1,1%	1,4%	↓	0,5%
Artisans - Commerçants	3,8%	3,1%	↔	2,6%
Ouvriers	11,4%	15,5%	↓	15,3%
Employés	14,8%	14,7%	↔	16,8%
Cadres	5,6%	4,7%	↑	6,7%
Professions intermédiaires	14,6%	13,5%	↑	14,0%

	St Valéry en Caux	Seine Maritime	Var
Médiane revenu disponible par UC	18 813,3 €	19 316,5 €	-3%
Part ménages fiscaux imposés	60,5	63,4	-5%
Taux de pauvreté-Ensemble	15,6	14,0	11%
Taux de pauvreté-75 ans ou plus	11,5	7,3	58%
Taux de chômage (2013)	16,6	9,9	68%

Sur la commune de Saint Valéry en Caux, le revenu médian des ménages en 2013 est quasiment identique au revenu départemental. On observe cependant un taux de pauvreté d'ensemble, mais surtout des plus de 75 ans relativement important. Selon

l'INSEE, le Taux de chômage des 15-64 ans était de 16,6%. Il était de 30% pour les 15-24 ans, 14% pour les 25-54 ans et 16% pour les 55-64 ans.

## PROFIL PATHOLOGIQUE

Nous n'avons pas trouvé d'étude épidémiologique spécifique sur ce territoire. Le profil pathologique est en rapport avec le profil sociodémographique : maladies cardiovasculaires et métaboliques, perte d'autonomie chez les patients vieillissants.

Le taux de patients sous ALD est de 18,4% (18,1 pour la SM et 16,8 pour la France)

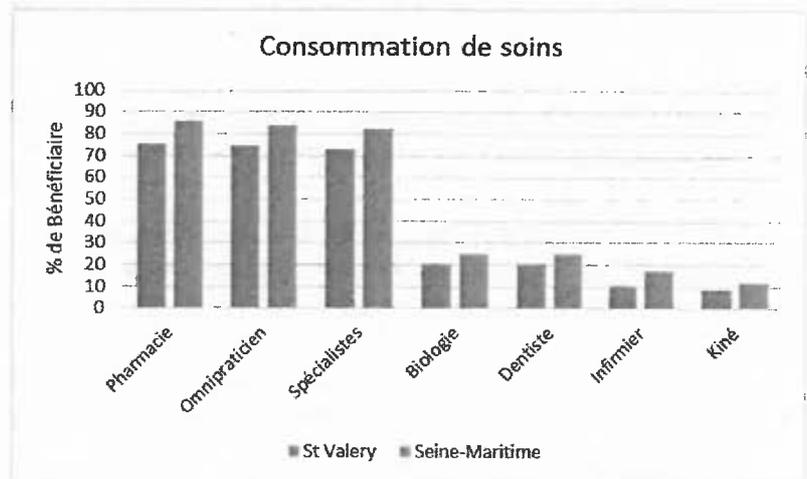
Une étude du réseau OncoNormand et de l'ORS en 2012 révélait sur le canton un taux de mortalité important pour les hommes par cancer du poumon, de la prostate, des VADS, mélanome et lymphome non hodgkiniens et pour les femmes par cancer du côlon, du sein et par leucémie.

L'échelle du canton ne permet pas cependant d'observer de différence significative avec la Région.

Taux de mortalité par Cancers 2000-2008 (pour 100 000 hab)	Canton St Valéry		Haute-Normandie	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Cancers de la trachée, des bronches et du poumon	>112,64	15,27 - 21,45	94,5	16,3
Cancers du côlon-rectum	25,01 - 36,2	> 31,62	38,92	22,87
Cancer du sein		41,12-51,55		36,79
Cancers de la prostate	54,31-62,32		47,31	
Cancers des Voies Aéro-Digestives Supérieures	>49,02	5,6-8,42	38,35	5,33
Mélanome	3,26 - 5,75	0	3,08	2,39
Lymphomes non hodgkiniens	>15,2	0,1 - 4,16	8,49	5,44
Leucémie	9,23- 14,24	>10,6	11,2	6,66

### Le recours aux soins :

Le recours aux soins sur le canton est, pour l'ensemble des professions légèrement inférieur à la moyenne départementale. Cet élément peut refléter un faible besoin, mais aussi une carence d'offre.



### 3. PROJET PROFESSIONNEL

#### 3.1. STRUCTURATION JURIDIQUE / GOUVERNANCE

**Aujourd'hui**, la MSP de Saint Valéry en Caux s'organise autour d'une association loi 1901 l'Association De Santé du Littoral St Valery en Caux / Veules les Roses. (ADSL) qui regroupe :

- Un cabinet médical exerçant en SCM (5 médecins généralistes)
- 2 cabinets Infirmiers
- 1 cabinet de Kinésithérapie
- 3 pharmacies
- 1 laboratoire de biologie médicale
- Des cabinets isolés pour les autres professionnels.

L'Association est membre de la Fédération des Pôles et Maisons de Santé de Normandie (FORTSPRO) et de la FFMPs.

Dès la signature de la convention, les signataires du projet de santé s'engagent à créer une SISA qui regroupera tous les médecins engagés et les autres professionnels de santé qui souhaiteront y participer. La SISA gèrera les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du projet de santé.

**Une fois les bâtiments construits** : Une SCM médicale et une SCM des autres professionnels gèreront les frais inhérents au fonctionnement courant de la structure.

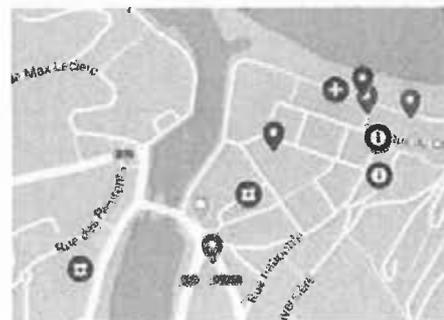
Tous les professionnels de la MSP sont signataires du projet de santé sans pour autant être tous sociétaires de la SISA. Les sociétaires proposent les grandes orientations de la MSP qui sont validées en AG par les signataires du projet et portées et mis en œuvre globalement par les professionnels de la structure.

Les différents volets du projet sont et seront quant à eux portés plus spécifiquement par l'un ou l'autre des professionnels, répartis entre initiateurs et volontaires ayant une appétence particulière pour le domaine en question.

#### 3.2. IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

A ce jour, la MSP est répartie sur 15 sites : essentiellement au centre-ville de Saint Valéry et Veule les roses.

Une fois les bâtiments construits, à proximité de l'hôpital, l'essentiel des professionnel sera regroupé et ne persisteront que la nouvelle Maison de santé de Saint Valery, les sites de Veules les Roses, les pharmacies et le laboratoire de biologie médicale.



### 3.3. LISTE DES PROFESSIONNELS

L'association ADSL est composée à ce jour de 33 professionnels répartis comme suit :

- 6 Médecins Généralistes
- 9 IDE (libérales et CSI Croix Rouge)
- 3 Pharmaciennes
- 3 Pédicure-Podologues
- 3 Biologistes médicaux
- 3 Kinésithérapeutes
- 1 Orthophoniste
- 1 Ostéopathe
- 1 Psychopraticienne
- 1 Psychologue
- 1 Sage-Femme
- 1 Chirurgien-Dentiste

Hormis les pharmaciens, le laboratoire d'analyse médicale, la psycho praticienne, l'orthophoniste, le chirurgien-dentiste une majorité de professionnels (dont tous les médecins membres de l'ADSL ) envisage d'intégrer les bâtiments communs en 2019.

L'ADSL est ouverte à tous les professionnels de santé du territoire, n'excluant en aucun cas ceux qui ne souhaitent pas à ce jour intégrer la MSP.

Des bureaux seront par ailleurs réservés pour être en mesure d'accueillir d'autres professionnels  
La liste nominative des professionnels signataires du projet de santé est annexée au présent document.

## 4. ACCES AUX SOINS

### 4.1. ACCESSIBILITE

#### ACCESSIBILITE PHYSIQUE

A ce jour, l'ensemble des professionnels ont déposé un ADAPT en prévision de l'installation dans les nouveaux bâtiments qui seront construits selon les normes d'accessibilité en vigueur.

Pour les patients qui ne peuvent accéder aux locaux en raison de leur handicap, des visites au domicile sont assurées par l'ensemble des professionnels.

#### ACCESSIBILITE FINANCIERE

Les tarifs pratiqués à la MSP sont de type conventionnels secteur 1. Ils sont affichés dans les salles d'attente.

Le tiers-payant est pratiqué à la discrétion du médecin en fonction de la situation sociale du patient et des nouvelles réglementations concernant le tiers-payant.

#### ACCESSIBILITE SOCIALE

Les professionnels sont en contact très fréquents avec les services sociaux de la ville. Un accompagnement vers ces services sera systématiquement proposé pour toute personne en rupture de droit.

Des réunions seront organisées périodiquement avec les services sociaux et les associations de patients de la ville pour identifier et remédier à d'éventuels obstacles sociaux pour accéder aux soins.

### 4.2. ACTIONS DE PREVENTION ET MISSIONS DE SANTE PUBLIQUE

La MSP sera un centre ressources pour des actions de prévention à destination des populations.

Elle développera ou participera en interprofessionnels à des actions coordonnées et protocolisées de prévention en direction de populations cibles et plus particulièrement dans un premier temps sur les thèmes suivants :

- Des actions en faveur d'une amélioration de la couverture vaccinale
- Le surpoids et obésité chez l'enfant
- La Prévention spécifique en direction des personnes âgées (chutes, alimentation, hydratation, dépression, iatrogénie) en lien avec le CLIC et le SSIAD de la Croix Rouge

Certains médecins généralistes exerçant sur le territoire sont **médecins du sport**, des consultations pourraient être développées dans le cadre du plan « Sport Santé Bien être ».

Des liens étroits avec le Réseau Local de Promotion de la Santé de Dieppe nous permettent de ne nous intégrer et de relayer les actions menées sur le territoire et de disposer d'un appui méthodologique efficace.

#### 4.3. HORAIRES D'OUVERTURE ET ORGANISATION DES SOINS

---

##### HORAIRES D'OUVERTURE ET ACCUEIL / PRISE DE RV ET ORIENTATION

**Le Cabinet Médical** est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20h00, le samedi de 8h à 12h00.

Un secrétariat sur place assure un accueil physique et téléphonique des patients du Lundi au Vendredi de 8h00 h à 18h00. Le Samedi de 8h à 12h00

En Dehors des Heures de secrétariat le répondeur renvoie vers un numéro que les patients peuvent appeler pour joindre un des médecins présent en consultation ; Durant les pauses méridiennes :

- Soit la ligne est réorientée sur le cabinet des médecins
- Soit un message informe de la conduite à tenir.

Il est envisagé d'orienter en partie et à certaines heures les patients vers un site de prise de rendez-vous sur internet pour permettre au secrétariat d'être plus disponible à l'accueil des patients

**Les trois pharmacies** sont ouvertes du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00/19h30.

**Les infirmières** sont joignables de 8h00 h à 20h00 et assurent à leurs cabinets des permanences durant ces plages horaires. Elles sont organisées en astreinte pour la nuit, les weekends et les jours fériés.

**Le Centre de Santé Infirmier** est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00. Les infirmiers sont d'astreinte tous les jours de 17h30 à 7h30, et 24h/24h le week-end.

**Le SSIAD** est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et une astreinte cadre est en place tous les jours de 17h00 à 20h00 en semaine et le samedi et dimanche de 7h00 à 20h00.

**Pour les autres professionnels** la prise de rendez-vous se fait par l'intermédiaire de leur secrétariat respectif du lundi au samedi matin.

---

##### ACCES A DES SOINS NON PROGRAMMES

###### **Pour les Médecins**

L'organisation des rendez-vous prévoit un rythme de consultation de 4 patients par heure. Il est prévu de garder deux créneaux libres de 30mn par médecin et par demi-journée permettant d'accueillir une vingtaine de patients nécessitant d'être examinés rapidement.

Le secrétariat assure la gestion de ces créneaux en lien avec les médecins en cas de doute sur le degré d'urgence de la demande.

En cas de saturation de l'ensemble des créneaux les médecins sont informés par le secrétariat pour réduire dans la mesure du possible les temps de consultation et permettre de recevoir ces patients non programmés. Il est possible d'intercaler quelques patients entre les rendez-vous attribués.

Par ailleurs, il est prévu dans les futurs bâtiments une salle dédiée pour offrir des soins de petite traumatologie en urgence.

#### **Pour les Infirmiers**

Les infirmiers sont organisés pour être en mesure d'apporter des soins à domicile ou au cabinet dans les 2 heures suivant une demande. Ils sont joignables en cas de demande d'analyse urgente.

---

#### **ACCES A DES SPECIALITES OU TECHNIQUES PARTICULIERES (TELEMEDECINE)**

Le développement de consultations de médecins spécialistes est à travailler en lien avec l'hôpital local qui propose déjà dans ses locaux des consultations avancées (médecine interne, gériatrie, rhumatologie). Des consultations de pneumologie et de cardiologie pourraient être intéressantes pour le territoire. L'hôpital envisage la mise en œuvre de consultations de pneumologie. Le développement des consultations avancées est un souhait commun à l'hôpital et aux professionnels de santé libéraux, l'élargissement des temps de consultations des médecins spécialistes sera réfléchi en complémentarité entre l'hôpital et la maison de santé.

Une fois l'effectif médical renforcé en ville, il pourrait être intéressant de développer les liens avec le CSAPA de Dieppe et de proposer à des nouveaux médecins généralistes de diversifier leurs activités.

La pérennité de la présence d'ophtalmologue sur le canton est à assurer dans le cadre du pôle de santé.

La présence d'un psychomotricien pourrait être intéressante pour la population du territoire.

Dans les nouveaux murs, la MSP s'équiperait du matériel requis pour faire de la téléconsultation et de la télé-expertise et recherchera des partenaires afin de faire bénéficier aux patients d'une expertise spécialisée. (Dermatologie, Psychiatrie etc..). Ce Matériel pourrait être également utilisé pour établir un lien entre infirmière à domicile et médecin traitant.

Le déploiement des nouvelles technologies en matière d'objet connecté sera observé avec attention et mis en œuvre s'ils apportent une réelle plus-value pour le patient.

---

#### **CONTINUITÉ DES SOINS EN L'ABSENCE DU MEDECIN TRAITANT**

En absence de son médecin traitant, il est systématiquement proposé au patient d'être vu par un autre médecin du cabinet. Le logiciel commun permet à tout médecin d'accéder au dossier d'un patient.

Le planning coordonné des congés des médecins (comme des autres professionnels) permet d'assurer une présence continue et suffisante sur le cabinet.

Le cabinet dispose d'un pool de remplaçants fidélisés auquel il est fréquemment fait appel en cas de tension prévisible sur les période de congés.

Les remplaçants ont accès à nos cabinets et dossiers sans réserve. Ils peuvent contacter nos confrères médecins restés sur place en cas de doute ou soucis.

---

#### **PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES (PDSA)**

Actuellement, les médecins généralistes sont organisés pour la permanence des soins avec un secteur de garde réunissant 20 médecins. Au cours de leur garde, ils assurent également l'astreinte du SSR de l'hôpital de Saint-Valéry-en-Caux et interviennent également en EHPAD.

Ils sont sollicités chacun environ une fois par mois de 20h à 0h et 3 à 4 week-ends par an.

## 5. TRAVAIL EN EQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE

### 5.1. ORGANISATION DE LA COORDINATION

La Coordination générale de la mise en œuvre du présent projet de santé et de la MSP sera assurée par le Dr Jean-TISCA. Il représentera la MSP et sera le contact des institutions.

Il sera chargé de suivre et d'orchestrer les missions confiées à un des professionnels volontaire de la MSP. Ces missions identifiées dans un premier temps sont :

- Organisation de l'accueil et orientation des patients, information aux usagers.
- Rédaction et suivi des protocoles
- Organisation et suivi des Réunions de Concertation Pluri-professionnelle
- Déploiement et usage des systèmes d'information
- Coordination du parcours patient
- Gestion administrative et financière

Si les ressources le permettent, la MSP envisage de recruter, à temps partagé avec les autres MSP environnantes, un coordonnateur de MSP pour seconder les professionnels dans leurs missions.

Les missions et la fiche de poste seront à définir plus précisément en fonction du calendrier de mise en œuvre des actions et des financements dédiés.

### 5.2. CONCERTATION PLURI PROFESSIONNELLE SUR LES CAS COMPLEXES

Une réunion de concertation pluri-professionnelle est planifiée au début mensuellement sur convocation de tous les professionnels concernés.

La sélection des patients s'effectue sur des cas particuliers identifiés et signalés par l'un ou l'autre des professionnels.

Pourront être intégrés au besoin à ces réunions des acteurs de santé extérieurs à la MSP (Clic, Aide à domicile, expert divers..) si leur compétence était requise pour le dossier.

La réunion fait l'objet d'un compte-rendu écrit patient par patient, qui est intégré dans son dossier médical.

Ces réunions pourront être plus fréquentes si le besoin se faisait ressentir.

Des réunions « extraordinaire » pourront être organisées au besoin pour un patient si le caractère aigu de sa situation ne pouvait attendre les réunions programmées.

L'organisation et le suivi des concertations seront confiés au chargé de mission « Organisation et suivi des Réunions de Concertation Pluri-professionnelle »

### 5.3. ELABORATION DE PROTOCOLES PLURI-PROFESSIONNELS

Les professionnels de santé libéraux souhaitent rédiger des protocoles de prise en charge pour le suivi de patients.

Les différents protocoles font l'objet d'un accord collégial annuel en fonction des propositions individuelles et des différents éléments d'observation et d'analyse des besoins territoriaux.

Dans un premier temps nous avons identifié trois sujets prioritaires :

- Le suivi conjoint des INR entre les médecins, infirmières, pharmacien et le laboratoire
- La gestion des plaies chroniques entre médecins, infirmières et pharmacien
- Le lombalgique chronique Prise en charge multi professionnelle

L'organisation et le suivi de la rédaction et de la mise en œuvre des protocoles seront confiés au chargé de mission

#### 5.4. COOPÉRATIONS INTERPROFESSIONNELLES (ART. 51 DE LA LOI HPST)

La MSP a adhéré au dispositif Asalée. Une infirmière libérale a bénéficié de la formation et a conventionné avec trois médecins du cabinet en 2016.

Conformément au programme, elle réalise en lien avec le médecin traitant des actions de prévention et d'accompagnement autour de 4 situations :

- le suivi du patient diabétique de type 2
- le suivi du patient à risque cardiovasculaire
- le suivi du patient tabagique à risque de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)
- les consultations de repérage des troubles cognitifs et la réalisation de tests mémoire pour les personnes âgées

#### 5.5. COORDINATION AVEC LES PROFESSIONNELS ET STRUCTURES EXTERIEURS

##### Un annuaire partagé

Les professionnels de santé du territoire souhaitent réaliser un annuaire des professionnels et des ressources de proximité et de leurs compétences afin d'orienter au mieux les patients du territoire.

Le laboratoire adresse déjà et peut adresser plus largement ses comptes rendus via messagerie sécurisée pour augmenter la rapidité de connaissances des résultats.

Il met également à disposition des médecins un code d'accès à un serveur qui leur permet de consulter les biologies de leurs patients. Sous réserve de l'accord du patient, les infirmières pourraient avoir accès à ce serveur et consulter également les résultats de leurs patients, ce dispositif sera très utile pour les adaptations de traitement et éviter les appels téléphoniques quotidiens.

Une réflexion est menée pour adapter les fiches de liaison du laboratoire avec les infirmiers et les médecins. Le laboratoire va faire une proposition en ce sens.

Par ailleurs, le laboratoire envisage d'annexer un bâtiment spécifique aux futurs bâtiments de la MSP.

##### Le CLIC du Caux Maritime

La rencontre avec la coordinatrice du CLIC a permis d'identifier les liens possibles avec les professionnels de santé libéraux :

- La coordinatrice du CLIC propose de venir expliquer le rôle et les missions du CLIC à l'association des professionnels de santé. Elle a déjà présenté ces éléments au cours d'un groupe qualité mais seuls les médecins généralistes étaient conviés.
- Le maintien à domicile nécessite une coordination forte des intervenants. Le CLIC souhaite renforcer la coordination avec les professionnels de santé libéraux. La participation de la coordinatrice à certaines réunions de concertation des professionnels de santé libéraux pourrait être une plus-value pour les prises de charge de personnes âgées bénéficiaires des services du CLIC.
- Des liens plus étroits sont à mettre en place avec les infirmières libérales et les services d'aide à domicile pour l'organisation des sorties d'hospitalisation. Des liens entre les infirmières et la coordinatrice du CLIC sont à construire en ce sens.

- Une vigilance partagée et un protocole d'alerte pourraient être mis en œuvre entre les professionnels de santé libéraux et le CLIC pour le repérage des personnes âgées fragiles qui ont un risque de perte d'autonomie.
- Le CLIC pourrait être intéressé sous réserve d'un accord de ses instances décisionnelles pour intégrer les locaux de la maison de santé. La proximité avec les professionnels de santé libéraux permettrait de renforcer la coordination des prises en charge.

### **L'Hôpital de Saint Valéry en Caux**

Une des particularités du cabinet et des médecins du secteur sont leur implication au niveau de l'hôpital local. Il n'y a pas de médecin salarié de l'hôpital et ce sont les médecins traitants qui prennent en charge leurs patients au niveau du SSR de l'hôpital de Saint Valéry en Caux.

L'hôpital envisage très positivement le projet des professionnels de santé libéraux et réaffirme l'intervention des médecins généralistes au sein de l'établissement. Il a été mis en place un accueil partagé d'internes entre la ville et l'hôpital. D'autres liens entre hôpital et professionnels de santé libéraux peuvent être envisagés sur des projets spécifiques en particulier dans le cadre de la mise en place du GHT de Dieppe.

### **Une articulation avec le projet de santé du territoire de Dieppe**

Le territoire de santé dispose d'un projet de santé animé par une coordonnatrice du réseau local.

Ce projet a 2 priorités :

- renforcer l'attractivité du territoire,
- et lutter contre le recours tardif aux soins.

Il est proposé que soit organisée une réunion annuelle entre les coordinatrices de réseau local du territoire (de Dieppe et du Pays de Caux Maritime) et les professionnels de santé afin de coordonner au mieux les actions et juger de l'opportunité de décliner localement des actions prévues au niveau de l'ensemble du territoire.

## **5.6. FORMATION – RECHERCHE – QUALITE**

### **ACCUEIL DE FUTURS PROFESSIONNELS**

Trois médecins du cabinet médical reçoivent des internes, dont 2 en SASPAS.

Les pharmaciens, infirmières libérales, le CSI et le SSIAD reçoivent également des stagiaires.

### **FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE LA MSP**

Les professionnels de santé souhaitent aborder en pluridisciplinarité les thèmes suivants :

- Les sorties d'hospitalisations et le maintien à domicile : ce thème sera la priorité du Pôle de santé pour sa première année de collaboration. Un travail sur les échanges d'informations entre ville et hôpital va être mis en œuvre, les professionnels de santé de ville vont mettre en place une fiche de liaison pour les entrées en hospitalisation qui décrira les professionnels de santé intervenant auprès de la personne, ses traitements en cours, ...Un travail sur les informations à la sortie d'hospitalisation doit être réfléchi entre professionnel de santé de ville et établissements de santé. Le CLIC sera à associer.
- Les gestes et postures dans le cadre du maintien au domicile des personnes âgées ou handicapées. Le kinésithérapeute réalisera une formation à destination des infirmières et des aides-soignants du territoire.
- Les compétences de chaque professionnel de santé. Le podologue et l'orthophoniste présenteront leur métier, leurs rôles et leurs missions.

Pour ce faire, deux modalités sont envisagées :

- Un groupe qualité entre médecins généralistes est déjà en place sur le territoire. Le développement dans le cadre du Pôle de santé d'un groupe qualité pluridisciplinaire est souhaité afin de travailler sur l'harmonisation des pratiques et réfléchir aux prises en charge avec un même cadre de référence. Un animateur assurera sa préparation et sa tenue. Une meilleure connaissance des compétences de chacun est à travailler au cours d'un groupe qualité.
- A la suite du groupe qualité, certaines thématiques pourraient être approfondies via la réalisation de formations pluridisciplinaires en présence d'un expert.

---

#### RECHERCHE

La MSP clairement identifiée comme acteur du dispositif de soins primaire dans la Région participera à tous programmes de recherche initiés par la faculté de médecine la Fédération des pôles et maison de Santé ou le GHT qui répondront à un questionnaire pragmatique sur la qualité des soins ou le fonctionnement des MSP.

---

#### DEMARCHE QUALITE

La MSP s'engagera dans une démarche qualité qui consistera à suivre régulièrement les processus engagés sur la base d'indicateurs préalablement définis et renseignés en continu dans notre système d'information.

La fréquence des évaluations sera dépendante de la temporalité des sujets mais permettra un réajustement réactif au besoin.

Le présent projet de santé sera réévalué et mis à jour annuellement. La matrice de maturité élaborée par l'HAS sera le fils conducteur de notre évaluation.

## 6. DISPOSITIF / SYSTEME D'INFORMATION

### 6.1. DISPOSITIF D'INFORMATION MIS EN PLACE AU SEIN DE LA MSP

**Aujourd'hui** : les médecins généralistes du cabinet médical utilisent le logiciel Mediclick® (labélisé niveau 1 par l'ASIP Santé) Ce logiciel, en réseau, permet le partage des dossiers entre médecins. Les autres professionnels utilisent un logiciel informatique spécifique à leur activité professionnelle. Les échanges interprofessionnels se font par messagerie sécurisée. (MS Santé).

**Dès la création des nouveaux bâtiments** : nous envisageons que les dossiers médicaux puissent être partagés par les médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeute, médecins spécialistes (consultants en secondaire à St Valéry). Le choix de la solution informatique fera l'objet d'une concertation interprofessionnelle pour identifier le logiciel qui répondra le mieux au besoin de chacun.

### 6.2. ACCES DU PATIENT A SES DONNEES MEDICALES

Tout patient est en droit d'accéder à son dossier médical.

La demande doit être formulée auprès du secrétariat et du médecin. Une consultation spécifique peut être mise en place au besoin.

L'alimentation à venir du DMP permettra également au patient qui l'aura ouvert de pouvoir accéder et gérer son dossier médical depuis n'importe quel ordinateur relié à internet.

### 6.3. MODALITES DE PARTAGE DES INFORMATIONS DE SANTE

#### ENTRE LES PROFESSIONNELS DE LA MSP

**Aujourd'hui.**

Le partage des informations de santé se fait entre médecins au travers du logiciel médical partagé Mediclick® Tous les professionnels disposent d'une adresse de messagerie sécurisée (MsSanté, Apicrypt) qui permet un échange bilatéral nominatif d'informations médicales. Par ailleurs, l'annuaire de l'ADSL mis à jour permet à chacun de disposer des numéros de téléphone fixe et portable de l'ensemble des professionnels. Les modalités d'usage (appel, messagerie, SMS) seront précisées par chacun.

L'ensemble des professionnels sera formé à l'usage du DMP et des protocoles d'alimentation seront définis au sein de la MSP.

#### **Dans les nouveaux bâtiments**

La solution logicielle adoptée permettra de partager les dossiers entre les professionnels in situ.

Un site internet de la MSP va être mis en place. Il comprendra un espace privé dédié aux professionnels de la MSP. Il centralisera les ressources, les protocoles, les annuaires, un agenda partagé, un planning des réunions afin de fluidifier et tenir à jours les informations partagées

---

## AVEC LES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'accès à la messagerie sécurisée (MS Santé et Apicrypt) et au DMP permettront de fluidifier les échanges avec les établissements hospitaliers et les autres acteurs de soins.

Le Volet Médical de Synthèse produit par le logiciel du cabinet permet d'accompagner les courriers systématiques d'hospitalisation d'une synthèse actualisée du dossier.

A terme, un accès à la plateforme PRATIC permettra une récupération de l'imagerie médicale des patients.

Dans la mesure où certains patients seraient intégrés dans des réseaux de santé (Soins palliatif, MAIA, Education Thérapeutique etc.) Les professionnels de la MSP participeront à l'alimentation des dossiers dans le cadre du projet SICO (Système d'information des Coordinations).

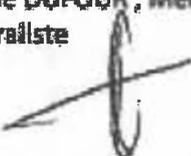
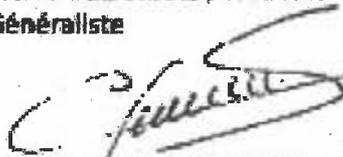
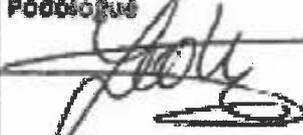
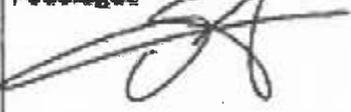
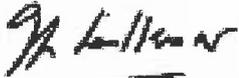
Dans le cadre de l'admission des personnes âgées en EHPAD, l'utilisation de l'application ViaTrajectoire en collaboration avec les services sociaux permettra de fluidifier les parcours et de suivre les demandes.

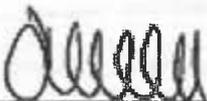
Le partage, sur le web en modification, par les professionnels de la MSP d'un annuaire de l'ensemble des ressources en santé, sociale et médicosociale du territoire permettra à chacun une mutualisation et actualisation des contacts.

Des rencontres régulières seront planifiées pour identifier les obstacles de communication et protocoliser avec les différents acteurs sur les modalités à mettre en place. Ces rencontres sont favorisées par la participation du Dr Tisca à la conférence de territoire de Dieppe et à la mise en place du GHT à laquelle participe également certains médecins du territoire

Projet de santé établi en date du : 10/05/2017

**Signataires** :Pages suivantes.

<p>Aurèle DUFOUR ; Médecin Généraliste</p> 	<p>Didier BLONDEL ; Médecin Généraliste</p> 	<p>Jean TISCA ; Médecin Généraliste</p> 
<p>Bruno DELAMARE ; Médecin Généraliste</p> 	<p>Wilfried BOSSON ; Médecin Généraliste</p> 	<p>Jacques CABIZO ; Médecin Généraliste</p> 
<p>Suzy AUGUSTE ; Infirmière</p> 	<p>Isabelle MALBERT ; Infirmière</p> 	<p>Camille XAYABANDITH ; Sage-Femme</p> 
<p>Christophe FOLLET ; Infirmier</p> 	<p>David LOEBER ; Biologiste</p> 	<p>Victorine LEDRU ; Pédiatre-Podologue</p> 
<p>Julien VINTEJOUX ; Pédiatre-Podologue</p> 	<p>Alain BOYER ; Biologiste</p> 	<p>Marie VASSEUR ; Pharmacienne</p> 
<p>Stephanie BEAUFILS ; Infirmière</p> 	<p>Denis LEMETEIL ; Biologiste</p> 	<p>Flore LABIGNE ; Pharmacienne</p> 
<p>Stephanie VIANDER-COCATRIX ; Infirmière</p> 	<p>David SAINTOBERT ; Kinésithérapeute</p> 	<p>Anne DELAVOISPIERE-PILLU ; Pharmacienne</p> 
<p>Ghislaine SALLERON ; Psychologue</p> 	<p>Marine OUVRY-FORTIN ; Kinésithérapeute</p> 	<p>Lydie LANCELOT ; Psychopraticienne</p> 
<p>Caroline COLOMBEL ; Pédiatre-Podologue</p> 	<p>Céline COURTOIS-HEDOUIN ; Orthophoniste</p> 	<p>Baptiste Malandrin ; ostéopathe</p> 

<b>Sandrine GUIGNERY ; Infirmière</b> 	<b>MALANDRIN</b> <b>Gaëlle MALANDRIN ; infirmière</b> 	<b>Stanislas RANDUINEAU ;</b> <b>Chirurgien Dentiste</b>
<b>Valérie TROPARDY ; Infirmière</b>	<b>Didier Hall ; Médecin</b> <b>Generaliste</b>	

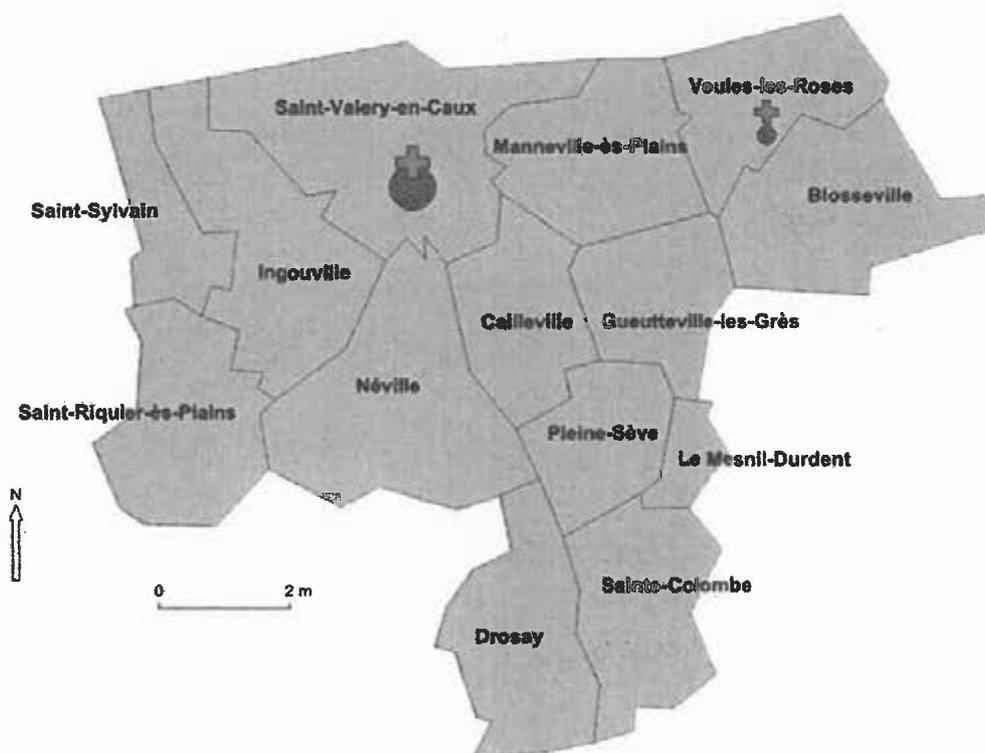
# ANNEXES

Annexe 1

**COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA MSP**

Communes	Pop.
Saint-Valéry-en-Caux	4 314
Néville	1 154
Saint-Riquier-ès-Plains	585
Veules-les-Roses	539
Gueutteville-les-Grès	359
Blosseville	295
Manneville-ès-Plains	268
Cailleville	262
Ingouville	240
Sainte-Colombe	198
Drosay	188
Saint-Sylvain	183
Pleine-Sève	135
Le Mesnil-Durdent	21
<b>Total</b>	<b>8 741</b>

Canton de Saint Valéry en Caux



## Annexe 2

### Liste des professionnels

NOM	Prénom	Profession	N° Ass Mal	N° RPPS	Nbre de 1/2 journée travaillées par semaine	Localisation
LOEBER	David	Biologiste	760033753	1004063581	9	Saint-Valéry-en-Caux
BOYER	Alain	Biologiste	760033753	1000775493	6	Saint-Valéry-en-Caux
LEMETEIL	Denis	Biologiste	760033753	1000777283	6	Saint-Valéry-en-Caux
RANDUINEAU	Stanislas	Chirurgien Dentiste				Saint-Valéry-en-Caux
BEAUFILS	Stéphanie	IDE	766080964		10	Saint-Valéry-en-Caux
GUIGNERY	Sandrine	IDE	766023360			Saint-Valéry-en-Caux
VIANDIER-COCATRIX	Stéphanie	IDE	766089045			Saint-Valéry-en-Caux
AUGUSTE	Suzu	IDE				Saint-Valéry-en-Caux
TROPARDY	Valerie	IDE				Veules Les Roses
MALANDAIN	Gaëlle	IDE	766216972			Saint-Valéry-en-Caux
FOLLET	Christophe	IDE	766865125			Saint-Valéry-en-Caux
MALBERT	Isabelle	IDE				Saint-Valéry-en-Caux
OUVRY-FORTIN	Marine	Kinésithérapeute				Saint-Valéry-en-Caux
SAINTOBERT	David	Kinésithérapeute	767950421		9	Saint-Valéry-en-Caux
DUFOUR	Aurelie	Med Généraliste	761850536	10005158968		Saint-Valéry-en-Caux
BLONDEL	Didier	Med Généraliste	761031475	10001894350		Saint-Valéry-en-Caux
DELAMARE	Bruno	Med Généraliste	761036108	10003459046		Saint-Valéry-en-Caux
TISCA	Jean	Med Généraliste	761791417	10001946028	10	Saint-Valéry-en-Caux
BOSSON	Wilfried	Med Généraliste	761120658	10005192215		Saint-Valéry-en-Caux
CABIN	Jacques	Med Généraliste				Saint-Valéry-en-Caux
COURTOIS-HEDOUIN	Céline	Orthophoniste	769195010		9	Saint-Valéry-en-Caux
MALANDRIN	Baptiste	Ostéopathe	760000299			Saint-Valéry-en-Caux
VINTEJOUX	Julien	Pédicure-Podologue				Saint-Valéry-en-Caux
COLOMBEL	Caroline	Pédicure-Podologue	768800062			Saint-Valéry-en-Caux

NOM	Prénom	Profession	N° Ass Mal	N° RPPS	Nbre de 1/2 journée travaillées par semaine	Localisation
LEDRU	Victorine	Pédicure-Podologue	768082208			Saint-Valery-en-Caux
VASSEUR	Marie	Pharmacienne	762010288	10000745983		Veules Les Roses
LABIGNE	Flore	Pharmacienne	762010536	10000791342	10	Saint-Valery-en-Caux
DELAVOIERE-PILLU	Anne	Pharmacienne		10000774637		Saint-Valery-en-Caux
LANCELOT	Lydie	Psycho praticienne	NA	NA		Saint-Valery-en-Caux
XAYABANDITH	Camille	Sage-Femme	765001631	10100628873	5	Saint-Valery-en-Caux
SALLERON	Ghislaine	Psychologue	789315728	NA		Saint-Valery-en-Caux

Liste des professionnels de santé assurant des consultations avancées sur le territoire d'intervention de la MSP défini dans le projet de santé :

NOM	Prénom	Profession	N° Ass Mal	N° RPPS	Nbre de 1/2 journée travaillées par semaine	½ journées concernées
KERLEAU	Jean marc	Médecin interniste		10001914893	1	Vendredi + 1 lundi/2
PESQUE	Thierry	Gériatre	7611024462	10001885556	1	mercredi
BACQUET	Helene	Rhumatologue		10004075593	1	Lundi + 1 lundi/2

Liste des professionnels chargés du **fonctionnement administratif** et de la **coordination** de la MSP (secrétariat, coordonnateur, délégué à l'information médicale, comptable, etc.) :

Nom	Prénom	Fonction	Employeur(s)	Nb de ½ journées travaillées par semaine	Commentaires
DURAND	Valerie	Accueil/standard	SCM Felix Devé	7	
BACHELET	Maryline	Accueil/standard	SCM Felix Deve	4	Part en retraite le 1 <sup>er</sup> juillet 2017 puis remplacée

**Partenaires (professionnels/structures) concourant à la mise en œuvre du projet de santé :**

- Le CLIC du Pays de Caux
- La MAIA de Dieppe
- CCAS de Saint Valery en Caux
- Centre hospitalier du Grand Large St Valery en Caux

## **Annexe 3 : Réalisations de la MSP les années antérieures et programme pour l'année 2017**

### **Prévention / missions de santé publique**

#### **Objectifs pour l'année à venir :**

Mettre en place les procédures et protocoles sur les thématiques retenues

#### **Actions de prévention / missions de santé publique menées :**

- En 2016 : Sans Objet

### **Revue de cas complexes**

#### **Objectifs pour l'année à venir :**

Effectuer au minimum 6 réunions de concertation sur le semestre soit une vingtaine de dossier

#### **Revue de cas complexes menées :**

- En 2016 : Sans Objet

### **Protocolisation**

#### **Objectifs pour l'année à venir :**

Ecrire sur le semestre 3 protocoles pluri-professionnels

#### **Protocoles élaborés :**

- En 2016 : Sans Objet

### **Formations suivies par les professionnels, en lien avec les projets de la MSP**

#### **Objectifs pour l'année à venir :**

Organiser deux réunions de formation pluri-professionnelle sur le semestre

#### **Formations suivies :**

- En 2016 : Sans Objet

### **Participation à des projets de recherche en soins primaires**

#### **Objectifs pour l'année à venir :**

Suivi de la codification diagnostic par les médecins dans le logiciel métier.

Suivi des protocoles.

#### **Projets de recherche auxquels la MSP a participé :**

- En 2016 : Sans Objet

### **Autres objectifs et réalisations**